

La force des s@ges

Bulletin électronique mensuel de l'AQDR – Novembre 2013 - N° 81

Le tour de l'actualité aînée en quelques clics

Projet de loi 52 Les aînés sont-ils menacés ?

Par Anne Falcimaigne
AQDR Laval

C'était le thème du [Colloque](#) organisé par l'AQDR le 8 octobre sur le projet de loi sur les soins de fin de vie. Près d'une centaine de personnes y ont participé, membres de l'AQDR ou d'autres organismes citoyens, professionnel·les de la santé, juristes, etc. Elles ont pu discuter ensemble et questionner les panélistes : Catherine Geoffroy, Ass. québécoise de gérontologie, Louis Plamondon, AQDR; Luc Castonguay, sous-ministre au MSSS, M^e Jean-Pierre Ménard, avocat, Michèle Pelletier, AQESSS, et Hélène Bolduc, Association québécoise pour le droit de mourir dans la dignité.

On sait que ce projet de loi introduit la possibilité de demander l'aide médicale à mourir dans les cas de souffrances réfractaires à tout traitement palliatif et avec des critères précis pour s'assurer que la demande est répétitive et qu'elle est libre de toute pression extérieure. D'après M^e Ménard, c'est l'encadrement le plus exigeant parmi les pays qui ont adopté une telle loi.

Il y a trois critères qui doivent tous être respectés :

1. Demande expresse d'une personne apte et majeure, libre de pression (on exclut donc tout mineur et toute personne en état de confusion mentale).
2. Maladie grave et incurable
3. Déclin avancé et irréversible des capacités (être en fin de vie)

La loi est aussi un grand pas en avant pour réaffirmer et faire respecter la primauté de la volonté de la personne relativement aux soins reçus, ce qui existe déjà pour tous les soins, même palliatifs. Elle exige également communication et transparence des équipes médicales.

Les questions soulevées par l'assistance touchaient surtout l'application de la loi. Avec des craintes notamment sur l'accès aux ressources professionnelles pour accompagner la personne en fin de vie, sur leur formation nécessaire avant la mise en vigueur et sur les ressources pour assurer les contrôles. De nombreux détails restent à préciser.

Également, on n'a pas eu de réponses quant aux données existantes sur les lieux de décès des personnes âgées. Il y a environ 40 000 décès de personnes âgées par an au Québec : c'est 80% de tous les décès.



L'AQDR nationale présentera un [mémoire](#) devant la commission parlementaire où elle appuiera les dispositions de ce projet de loi tout en réclamant des réponses précises à ces inquiétudes légitimes.

Rapport du Colloque sur les soins de fin de vie

Un compte rendu de ce [Colloque sur les soins de fin de vie](#) sera publié dans la prochaine livraison de *La Force de l'âge*, la revue trimestrielle imprimée de l'AQDR, sous la plume de Claire Duguay de l'AQDR Rosemont. D'ici là, les hyperliens des textes des conférenciers seront progressivement installés sur le [site](#) de l'AQDR. Bonne lecture !



La Protectrice du citoyen appuie le gouvernement

Le projet controversé visant à légaliser l'aide médicale à mourir a franchi une nouvelle étape, mardi, avec l'appui sans équivoque donné par la Protectrice du citoyen. Raymonde Saint-Germain va même jusqu'à souligner le courage démontré en haut lieu, alors que l'Assemblée nationale s'apprête à briser le tabou entourant la délicate question de l'intervention médicale entraînant la mort, dans les cas de grands malades en fin de vie.

La suite de [l'article](#) dans *La Presse*.

Application complexe pour ceux souffrant d'Alzheimer

Cela peut paraître bien simple à plusieurs, mais appliquer l'aide médicale à mourir aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer - même si elles l'ont préalablement demandée - est très complexe, selon la ministre déléguée aux Services sociaux, Véronique Hivon.



« En théorie, c'est une idée qui revient à beaucoup; dans la pratique, c'est une très grande complexité. Comment on fait pour s'assurer que la personne, outre le fait qu'elle a pu le demander de façon anticipée, se retrouve

dans les critères prévus dans la loi? Comment on fait pour évaluer la souffrance intolérable, inapaisable, d'une personne devenue inapte si on pense à la maladie d'Alzheimer?», a demandé la ministre lors de la reprise de la commission parlementaire sur le projet de loi 52 concernant les soins de fin de vie.

La suite de [l'article](#) du *Soleil*.

Une bouée de sauvetage pour certains patients

Au moment où des opposants au projet de loi sur l'aide médicale à mourir se prononcent devant des parlementaires à Québec, des patients souffrant de maladies dégénératives confient que l'adoption d'une telle loi représente pour eux une sortie de secours.

Laurence Brunelle-Côté, 35 ans, est atteinte de l'ataxie de Friedreich, une maladie qui gruge progressivement ses nerfs et qui la cloue à un fauteuil roulant depuis ses 21 ans. « *Ce projet de loi est un calmant pour l'anxiété* », a-t-elle confié, expliquant qu'il est essentiel que la société québécoise reconnaisse que les personnes malades ou handicapées « *ont suffisamment de souveraineté et d'intelligence pour décider du moment de leur mort* ».

La [suite](#) dans le *Journal de Montréal*.

Nouvelles de l'AQDR



France Leblanc à la direction générale de l'AQDR

La direction générale de l'AQDR a un nouveau visage depuis le 7 octobre, et c'est celui de France Leblanc. Gestionnaire d'expérience, elle succède au directeur général par intérim Denys Roy et à son prédécesseur Serge Séguin.

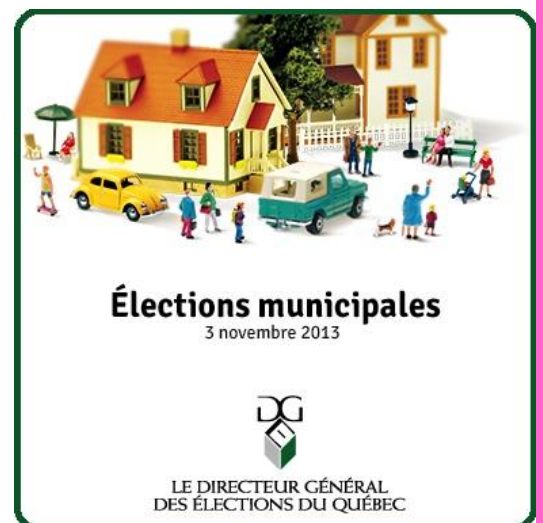
Loin d'être son premier contact avec l'AQDR, ce nouveau poste est plutôt un retour aux sources. En effet, elle s'est impliquée à l'AQDR à titre de formatrice professionnelle au milieu des années 80. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein du mouvement AQDR.

L'AQDR Rosemont : patrimoine vivant

Huit [vidéos](#) intéressantes : les aînés, il y a 35 ans; la naissance de l'AQDR; à Rosemont, on brise l'isolement; les luttes nationales; les luttes locales; les événements marquants; les défis des années 2000; regard vers l'avenir. À regarder [en ligne](#).

L'AQDR Chicoutimi : un conseil municipal attentif à la sécurité des aînés

De nouveaux défis guettent Saguenay avec le vieillissement de la population, mais il ne faut surtout pas que la future administration considère cette tranche démographique comme une entité inerte, puisque 97 % des aînés demeurent autonomes comparativement à 3 % seulement qui résident en CHSLD. Cette lecture permet à Jean-Pierre Simard, président de l'AQDR section Chicoutimi, de soumettre quelques propositions à l'endroit du prochain conseil municipal. La [suite](#) dans le *Courrier du Saguenay*.



L'AQDR L'Assomption lance les Comités milieu de vie dans Lanaudière



L'AQDR L'Assomption a procédé au déploiement des Comités milieu de vie dans la région de Lanaudière, le vendredi 27 septembre, au Centre à Nous de Repentigny. Pour les six MRC de Lanaudière, soit L'Assomption, D'Autray, Joliette, Les Moulins, Matawinie et Montcalm, ce projet vise à amener les personnes âgées vivant en résidences privées pour aînés à s'approprier leur milieu de vie par la création de comités de milieu de vie. Selon le président de l'AQDR L'Assomption, Jean-Jacques Pilon, ce projet a vu le jour à la suite de différentes demandes d'accompagnements de personnes aînées

vivant en résidences privées dans le but de les aider à améliorer des aspects de leur quotidien à plusieurs niveaux.

La suite de [l'article](#) de l'*Hebdo Rive-Nord*.

AQDR Laval et Rosemont : conférences sur l'assurance autonomie

- **Rosemont** : *Le projet d'assurance autonomie du ministre Hébert menace-t-il l'accessibilité aux services à domicile ?* Présentation de Jacques Fournier, responsable du dossier Santé à l'AQDR nationale. Mercredi le 20 novembre, à 9h30, au Centre Gabrielle et Marcel Lapalme, 5350 rue Lafond, salle Cécile St-Jean. Information : Frédérique Robert-Paul, coordonnatrice, AQDR Rosemont, 514 725-0183 aqdrrosemont@cdcrosemont.org
- **Laval** : mardi le 26 novembre, à 13 h 30, à la Place des Aînés, 435, boul. Curé-Labelle. Même thème, même conférencier. Réservation auprès de Brigitte Tremblay, coordonnatrice, AQDR Laval-Laurentides, 450 978-0807 ou aqdrLaval@aqdr.org

AQDR Valleyfield : colloque *Une richesse à reconnaître, à faire valoir*

Par Claudette M.-Brideau
Agente de liaison, AQDR Valleyfield-Beauharnois

Avec l'initiative de la Table régionale de concertation des aînés de la Montérégie, un important colloque se tiendra jeudi 14 et vendredi 15 novembre 2013 à Salaberry-de-Valleyfield, sous la présidence de Mme Gisèle Prudhomme. Il aura pour thème : **Nous les aînés. Une richesse à reconnaître, à faire valoir.** C'est à l'Hôtel Plaza Valleyfield situé au 40, avenue du Centenaire à Salaberry-de-Valleyfield.

COLLOQUE

2 • 0 • 1 • 3

Nous, les aînés
Une richesse à reconnaître,
à faire valoir

Le président du Comité d'honneur, M. Claude Castonguay, nous honorera de sa présence. M. Castonguay est fellow-invité du Cirano, fellow de l'Institut canadien des actuaires, ex-ministre de la Santé et des Affaires sociales et ex-président du Groupe La Laurentienne. Au cocktail de bienvenue, il y aura le mot de M. Denis Lapointe, maire de Salaberry-de-Valleyfield.

Lors de ce colloque, tous les aînés présents de la région auront à s'interroger, entre autres, sur la valeur de leur contribution à leur société. Apportent-ils effectivement une richesse à leur société ?

Selon la présidente Gisèle Prudhomme : *« Ce colloque se vaudra dynamique. Les participants seront invités à développer le portrait que les aînés se font d'eux-mêmes, à évaluer le regard de la communauté civile à leur endroit ainsi qu'à cerner le besoin de s'inscrire dans une société vivante, tout en réinventant des temps sociaux et les cycles de vie individuels afin de faire échec au vieillissement prématuré ».*

Bref, lors de ce colloque 2013, il sera question des mythes associés au vieillissement mais aussi d'épanouissement et d'enrichissement. Si vous n'avez pas pu profiter de la pré-inscription, il est encore temps de vous inscrire en communiquant avec Denise Daigneault au 450 447-5885.

Toutefois, veuillez noter la confusion quant au trajet annoncé sur le Formulaire d'inscription pour se rendre à l'Hôtel Delta Valleyfield par l'Autoroute 30, ouest. Il faut prendre la sortie 13 direction de la 530 Ouest, Salaberry-de-Valleyfield, puis la sortie 5 Salaberry-de-Valleyfield, Côteau-du-Lac. Par la suite, à environ 1 km, tourner à gauche pour le boulevard Hébert qui se changera en rue Victoria. À la lumière, au coin des rues Victoria et l'Avenue du Centenaire, tourner à droite pour arriver au stationnement de l'hôtel.

Sur ce, bienvenue à Salaberry-de-Valleyfield et bon colloque à tous les participants!

Les AQDR Estrie et Centre-du-Québec se mobilisent : tournée promotionnelle de la gentillesse au Québec

Une pièce de théâtre a été présentée par l'AQDR Centre-du-Québec dans le cadre de la 3^{ème} édition de la *Journée mondiale de la gentillesse* au Québec pour sa mise officielle au calendrier québécois.

La pièce présente plusieurs facettes des rapports humains. Elle est interprétée par des aînés de l'AQDR Memphrémagog, section collaboratrice de la région Estrie. Troupe dynamique qui fut très appréciée. Les regroupements AQDR Estrie, Memphrémagog, Sherbrooke et Coaticook sont des partenaires de l'événement *Journée de la gentillesse*.

Une journée mondiale étant initiée au Japon, il y a plus d'une vingtaine d'années et soulignée depuis dans plusieurs pays dont la France, le 13 novembre.

Au Québec, l'AQDR Centre-du-Québec, est l'instigatrice de cet événement depuis 2011. Des partenaires se sont joints à nous, entre autres, l'Association pour la création littéraire chez les jeunes sur le web reliée aux pays francophones,



Louise Rajotte, instigatrice de la Journée de la gentillesse au Québec et Huguette L. Boisvert, directrice de la troupe de théâtre, entourées des membres des AQDR Centre-du-Québec et Estrie.

l'Association provinciale des cercles Marie-Reine, ainsi que plus de quarante sections AQDR à travers le Québec. Depuis deux ans, l'événement est souligné, le 13 novembre, à l'Assemblée nationale ainsi qu'à la Chambre des Communes. Depuis notre première édition, nous sommes fiers d'avoir avec nous comme ambassadeur à l'Assemblée nationale, Benoît Laprise, ex- parlementaire.

**Journée de la
GENTILLESSE**
13 NOVEMBRE



Pour la 3^{ème} édition, lors de laquelle nous demandons que cette Journée soit mise au calendrier québécois, nous avons reçu un fort appui de la Ville de Drummondville et nous avons comme marraine, Jeanne-Mance Paul, présidente de la commission scolaire Des Chênes.

Les sections AQDR, œuvrant « avec, pour et par les aînés » au sein d'activités préventives telles que : volet empowerment (aînés) et volet intergénérationnel, sont en mesure de constater l'importance d'actions concrètes de respect, de civisme, d'entraide et d'ouverture afin de prévenir tous gestes de violence ou d'intimidation, qui peuvent atteindre toutes les catégories d'âge. Cet événement en est un de conscientisation et mobilisation qui bonifie les rapports humains du plus petit au plus grand, du plus jeune au plus âgé.

Une société, un pays engagé pour un changement social empreint d'humanisme.

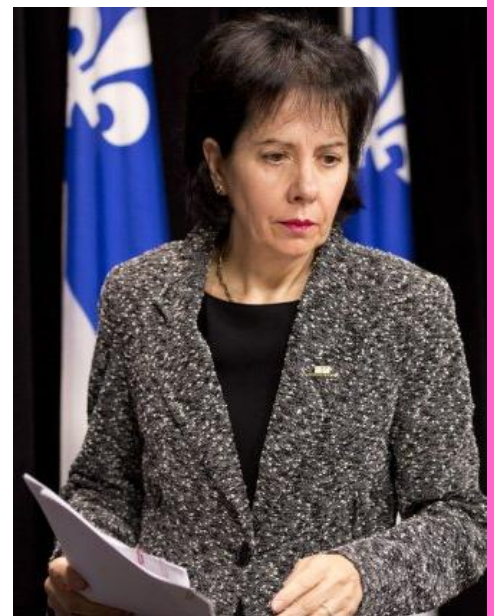
Hébergement et services à domicile

Compressions: les services à la population écopent

La Protectrice du citoyen dénonce la « déresponsabilisation » de Québec envers les plus vulnérables. Les ténors du gouvernement Marois ne pourront plus seriner que les compressions budgétaires n'ont aucun impact sur les services à la population.

La Protectrice du citoyen, Raymonde Saint-Germain, constate au contraire que les coupes ont des effets néfastes sur l'accessibilité aux services publics et sur leur qualité.

« D'année en année, l'écart entre les services annoncés et ceux réellement accessibles continue de se creuser en raison des pressions budgétaires qui se font sentir de façon intensifiée. Avec chaque annonce de compression revient la formule consacrée que les services publics directs à la population ne seront pas touchés ; ce n'est plus vrai », juge Raymonde Saint-Germain, qui a déposé à l'Assemblée nationale son rapport annuel d'activités 2012-2013.



Lire la suite dans [Le Devoir](#). Aussi sur [Radio-Canada](#). Et dans [Le Soleil](#).

Raymonde St-Germain
Photo Presse canadienne

Amendes pour les trop longs séjours à l'hôpital

Dès le 17 novembre, les Centres de santé et de services sociaux (CSSS) qui seront incapables de retirer les aînés des hôpitaux en moins de huit jours et de leur offrir des soins à domicile se verront imposer des amendes de plus de 900 \$ par jour par patient, a appris La Presse. Dans une directive publiée le 26 juillet 2013, l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal mentionne que 189 lits sont actuellement occupés par des personnes âgées qui ne nécessitent plus de soins actifs dans les hôpitaux de la métropole. Ces aînés sont généralement en attente d'une place en hébergement dans le réseau.

La suite de [l'article](#) de La Presse.

Hébert favorable aux amendes

Le ministre de la Santé, Réjean Hébert, approuve la méthode coercitive prise par Montréal pour sortir les aînés des hôpitaux. Les établissements qui seront incapables de fournir les soins dans la communauté aux personnes âgées qui pourraient ainsi recevoir leur congé de l'hôpital se verront asséner une amende de 984 \$ par jour par patient, le coût d'un lit.



La mesure s'appliquera dès le 17 novembre prochain, révélait La Presse lundi. L'Agence de la santé de Montréal l'a confirmé dans une directive en juillet. Tout patient qui se trouve toujours à l'hôpital huit jours après avoir été déclaré médicalement apte entraînera une pénalité pour le CSSS - l'entité administrative qui organise les soins à domicile. Environ 210 lits seraient concernés sur l'île. Les CSSS montréalais risquent donc une pénalité de plus de 200 000 \$ par jour. La [suite](#) dans Le Devoir.

Les établissements de santé dénoncent les amendes



L'idée d'imposer des amendes de près de 1 000 \$ par jour par patient aux établissements de santé incapables de fournir des soins à domicile ou une place en CHSLD aux personnes hospitalisées « en fin de soins » est loin de faire l'unanimité. Après les syndicats lundi, c'était le tour des dirigeants des établissements de s'inscrire en faux contre l'idée de l'Agence de la santé de Montréal. « *La méthode coercitive, ce n'est certainement pas la meilleure façon d'intensifier les efforts pour les soins à*

domicile », a affirmé la directrice générale de l'Association des établissements de santé et de services sociaux (AQESSS), Diane Lavallée.

La suite de [l'article](#) du Devoir.

RI : graves lacunes, peu de contrôle

Les services offerts dans les ressources intermédiaires (RI) accueillant des personnes souffrant de déficience physique et intellectuelle au Québec ne sont pas toujours appropriés. Certaines ne nourrissent pas suffisamment leurs résidents. D'autres n'offrent

que très peu d'activités, révèlent des documents obtenus en vertu de la Loi sur l'accès à l'information. Malgré ces constats troublants, le gouvernement tarde à instaurer un système de vérification dans ces établissements.

La [suite](#) dans *La Presse*.

Fermeture du CHSLD Thérèse-Martin à Rivière-Ouelle - La FSSS-CSN déçue



La Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN) est déçue de constater que la direction du CSSS de Kamouraska et le gouvernement ont procédé à la fermeture du CHSLD Thérèse-Martin depuis le 26 septembre dernier. Cette fermeture intervient alors que la démonstration des impacts négatifs de celle-ci a été largement diffusée et que la population s'est mobilisée pour sauver son CHSLD. La FSSS poursuivra ses interventions pour que nos aînés reçoivent les meilleurs services possible et ne fassent pas les frais des contraintes budgétaires.

La suite de [l'article](#) du journal *L'avantage*.

CHSLD - IUGM: les employés dénoncent les coupes

Les compressions budgétaires qui entreront en vigueur le 3 novembre à l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal (IUGM) mettront en danger la sécurité et la santé des patients, selon le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP). Près d'une centaine d'employés (infirmiers, infirmières et inhalothérapeutes) ont sonné l'alarme, devant l'IUGM, lors d'une manifestation du SCFP. « *Les compressions sont désastreuses : de jour, les effectifs passeront de deux infirmières pour 50 patients à une seule infirmière pour 50 patients* », s'est emporté Benoit Piché, président du SCFP 4723.

La [suite](#) dans le *Journal de Montréal*.

Voir aussi : [Sécurité des patients en danger](#) et [Moins d'infirmières dans les CHSLD](#) sur TVA, ainsi que [Les infirmières aux abois](#), dans le *Journal de Montréal*.

Guide : Perdre son autonomie

Vous êtes une personne en perte d'autonomie? Nous vous invitons à consulter le [guide](#) produit par le MSSS. Vous y trouverez des renseignements sur les programmes et services gouvernementaux auxquels vous pourriez avoir droit. Les aidants qui vous soutiennent y trouveront également des renseignements utiles.



Assurance autonomie

Présentations du séminaire du Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA)

Présentation faite lors d'un séminaire-panel organisé par le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA), tenu à Montréal le mardi le 8 octobre 2013. Une présentation de Jacques Fournier. Cet exposé a trois parties :

1. un résumé du projet du ministre ;
2. une analyse des trois fonctions principales du projet d'assurance autonomie, selon Jacques Fournier : une fonction transformatrice, une fonction réparatrice et une fonction de promotion de la privatisation et de la tarification ;
3. les impacts sur les aînés et les premiers éléments de la position de l'AQDR.

Lire la présentation de 12 pages.

Lire aussi :

- Les impacts pour les groupes communautaires, par Valérie Lapierre
- Les impacts pour les ÉÉSAD, par Marie-Claude Gasse

Le tiers des Québécois refuserait de payer

Le quart des Québécois serait prêt à payer davantage pour financer les services de maintien à domicile, alors que le tiers refuse net une telle possibilité. Quelques mois après la présentation du Livre blanc sur l'assurance autonomie par le ministre de la Santé, Réjean Hébert, qui n'exclut pas que les usagers doivent contribuer financièrement à cette nouvelle caisse, plusieurs n'arrivent tout



simplement pas à se faire une idée sur cette question. Lise Denis souhaite que la commission parlementaire à venir, qui doit se tenir à l'automne, permette d'en débattre. La porte-parole de la Semaine des droits des usagers espère que Québec mettra des propositions sur la table. C'est le Regroupement provincial des comités d'usagers qui a commandé ce coup de sonde.

La suite dans *Le Devoir*.

Les résultats complets du sondage sont disponibles à l'adresse suivante :

Voir aussi le communiqué de la Coalition Solidarité santé à ce propos.

CSQ : la prestation des soins intimes à domicile doit relever du service public

La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) dénonce l'invitation faite aux entreprises d'économie sociale en aide domestique d'intégrer dans leurs mandats de travail les soins intimes et personnels dispensés à domicile. Alors que s'ouvre demain le *Forum annuel sur*



les services à domicile 2013 organisé par la Fédération des coopératives de services à domicile et de santé du Québec auquel participe le ministre de la Santé et des Services sociaux, le Dr Réjean Hébert, le développement des soins à domicile est présenté comme l'avenue du futur pour les entreprises d'économie sociale.

« L'invitation aux entreprises d'économie sociale d'élargir leur mandat en intégrant les soins à domicile laisse entendre que certaines décisions fondamentales

au sujet du projet d'assurance autonomie sont déjà prises. La Commission parlementaire devrait se tenir en octobre prochain. La Centrale a la ferme intention d'étayer les raisons de son opposition à la privatisation de ces services d'aide, que ce soit en les confiant aux entreprises d'économie sociale ou aux organismes privés. Encore faudrait-il que les discussions permettent de réfléchir collectivement à ce sujet. Le ministre doit respecter le processus de consultation. Il doit confirmer que la décision n'est pas prise », a déclaré Louise Chabot, présidente de la CSQ.

La suite du [communiqué](#).

54 groupes en commission parlementaire

Pas moins de 54 groupes, organismes et associations de divers horizons seront entendus, cet automne, en commission parlementaire au sujet du Livre blanc sur l'assurance-autonomie. «Je pense que ça témoigne de l'intérêt des gens par rapport à un projet comme celui-là, qui est un projet de société important et majeur. On souhaitait une consultation extrêmement large; alors, je suis très heureux de voir que beaucoup de groupes sont intéressés à venir donner leur point de vue», a confié au *Journal*, mercredi, le ministre de la Santé, Réjean Hébert.

La [suite](#) dans le Journal de Montréal.

Santé

L'automne s'annonce chaud en santé

Soins à domicile pour les personnes âgées, intrusion du privé en santé, loi sur le tabac: l'automne s'annonce chaud en santé. À l'aube de la rentrée parlementaire, nous avons rencontré le ministre de la Santé et des Services sociaux, Réjean Hébert, pour faire le point. Le «*glissement vers le privé*» doit prendre fin. Qu'il s'agisse d'échographies, d'avortements ou de fécondation *in vitro*, entre autres, les médecins seront mis à contribution dans les hôpitaux avant de travailler dans les cliniques privées. C'est ce qu'a affirmé le ministre de la Santé, Réjean Hébert, au cours d'un tête-à-tête avec *La Presse*. Il faut «colmater les brèches» ouvertes au cours des dernières années, a-t-il dit.

La suite de [l'article](#).



Finis les PPP, dit le gouvernement Marois

Le Centre de recherche du centre hospitalier de l'Université de Montréal (CRCHUM) a été inauguré mardi. Il a vu le jour grâce à un partenariat public-privé (PPP), mais le gouvernement péquiste a fait savoir qu'il ne devrait plus avoir recours à cette stratégie de financement. Le bâtiment formé de deux tours liées par une passerelle, évalué à 470 millions \$, a été conçu en collaboration avec Accès Recherche Montréal.

« *Jusqu'à présent, les budgets et les délais ont été respectés*, a dit le ministre de la Santé et des Services sociaux, Réjean Hébert. *On va s'assurer que les avantages sont tangibles avant d'aller vers d'autres partenariats du genre.* »

La suite de la [nouvelle](#) du Canal Argent.

Des dizaines de groupes de médecine familiale «en sursis»

Plus de la moitié des groupes de médecine familiale (GMF) qui ont renouvelé leur convention avec Québec en 2013 sont «en sursis» parce qu'ils n'offrent pas aux patients le service attendu, parce qu'ils ne respectent pas le contrat qui leur donne droit à des centaines de milliers de dollars annuellement. Aucun n'a été sanctionné. Le Québec compte 255 groupes de médecine familiale. Tous les deux ou trois ans, leurs dirigeants s'assoient avec le gouvernement pour réviser l'entente qui assure le versement des subsides étatiques. Depuis le 1er janvier, 90 GMF ont ainsi renégoié leur contrat.



L'exercice a permis de constater que 46 d'entre eux n'honorent pas leurs engagements, dénombre pour *Le Soleil* la responsable des relations avec les médias du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), Stéphanie Ménard. Soit ils n'accueillent pas autant de patients que promis, soit ils ne sont pas ouverts le soir ou la fin de semaine tel qu'il est prescrit.

La suite de l'[article](#) du *Soleil*.

Réjean Hébert prêt à punir les groupes de médecine familiale non conformes

Le ministre de la Santé, Réjean Hébert, se dit prêt à punir financièrement les groupes de médecine familiale ne respectant pas leurs contrats... mais pas avant six à neuf mois. *Le Soleil* révélait que des dizaines de groupes de médecine familiale (GMF) brisaient leur engagement - tout en recevant des subventions. Les 46 GMF fautifs afficheraient des heures d'ouverture trop restreintes et ne prendraient pas suffisamment de patients.

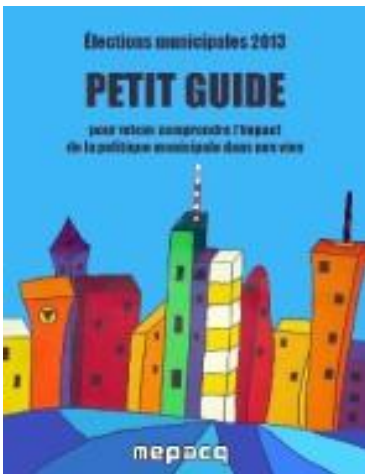
La [suite](#) dans *Le Soleil*. Lire aussi l'[éditorial](#) et une [libre opinion](#) à ce sujet dans *Le Devoir* à ce propos.

Un avis défavorable sur l'accès au système de santé déposé par le Conseil du statut de la femme

(AREQ) Le Conseil du statut de la femme a diffusé un [avis](#) intitulé *Femmes et santé : plaider pour un accès ouvert à la première ligne médicale*. La présidente du Conseil, Julie Miville-Dechéne, estime que les femmes sont les premières victimes du système actuel de santé, puisque ce sont elles qui sont en première ligne lorsque vient le temps de s'occuper « des enfants, de prendre des congés de maladie pour aller à l'urgence avec eux quand ils sont malades ».

De plus, peut-on lire dans l'avis, « 75 % des aidantes naturelles sont des femmes ». Ainsi, il ne faut pas s'étonner que « les difficultés d'accès [...] pèsent lourdement sur les Québécoises, particulièrement les mères de famille, en fait de temps d'attente, de responsabilités accrues, d'épuisement et d'isolement ».

Sur la place publique



Petit guide pour mieux comprendre l'impact de la politique municipale dans nos vies

Un outil réalisé par le MEPACQ, le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec. Il s'adresse aux organismes qui font de l'éducation populaire auprès de la population. Il propose un tour d'horizon du monde municipal, de son fonctionnement, de ses instances et un portrait critique des enjeux liés à la démocratie locale et régionale. À vous de choisir quel contenu vous voulez partager avec les femmes et les hommes fréquentant votre organisme.

Bonne lecture! [Télécharger le guide](#)

Les aînés, les médias et les seins nus

Le 1er octobre dernier marquait la 22e Journée internationale des aînés. Dans le cadre de cet événement annuel international, le Réseau FADOQ réunissait à Québec des représentants des quatre partis politiques présents à l'Assemblée nationale, dont le ministre Réjean Hébert, qui ont signé de concert le *Contrat social en faveur des aînés du Québec*, plaçant ainsi l'importance accordée à la qualité de vie des aînés au-dessus des divergences politiques.

Sachant que près de 40% de la population québécoise est âgée de plus de 50 ans et que cette proportion va en s'accroissant, le Réseau FADOQ est stupéfait du peu de place accordée par les médias québécois à cet



événement hors du commun. Ce silence média inquiète vivement la plus vaste organisation de défense des droits des aînés au Québec.

La suite de cette [lettre](#) publiée dans *Le Soleil* par Maurice Dupont, président du Réseau FADOQ.

Colère contre la hausse des tarifs d'électricité

Près d'un millier de manifestants ont marché dans les rues de Montréal, pour dénoncer la hausse des tarifs d'électricité d'Hydro-Québec et les politiques d'austérité du gouvernement Marois.

Après un défilé sans incident sur la rue Sainte-Catherine puis devant le siège social d'Hydro-Québec, le cortège s'est déplacé vers les bureaux de Québecor, où ils ont surpris Pierre-Karl Péladeau, président du conseil d'administration d'Hydro-Québec et ancien président et chef de la direction de Québecor, quittant les lieux à bord d'un véhicule. Les manifestants, dont l'objectif était également de décrier le manque de collaboration des grandes entreprises à l'effort fiscal, ont alors adressé leurs slogans à M. Péladeau.

Voir le [reportage](#) de *Radio-Canada*.



Un niveau « satisfaisant » d'inégalités au Québec ?

Partout en Occident, mais plus particulièrement dans les pays anglo-saxons, les inégalités de revenus ont connu une croissance soutenue au cours des dernières années. L'ampleur de ce phénomène, ainsi que le choix des moyens pour y remédier, donne cependant lieu à des prises de position opposées. Au cours des années 1990, c'était plutôt la question de la pauvreté qui était au centre des préoccupations. Au Québec, la pression exercée par différents groupes de la société civile a d'ailleurs amené le gouvernement à adopter en 2002 la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le taux de personnes ayant un faible revenu après impôt était passé de 14,9 % en 1990 à un sommet de 18,5 % en 1997. En 2011, il était retombé à 9,5 %. Ces succès relatifs ont pu faire croire que l'on avait atteint un niveau « satisfaisant » d'inégalité.

La suite de cette [étude](#) de l'IRIS.

Comment font les autres ?

Le vieillissement bénéficie à l'Allemagne



Dans le dernier d'une série de quatre billets sur les mythes du modèle allemand de développement, le blogueur [Darwin](#) signale plusieurs aspects intéressants. Mais je veux ici surtout signaler les liens qu'il fait entre le vieillissement, la bulle immobilière et le succès allemand. Au Québec, les économistes sombrent généralement dans le trouble obsessionnel-compulsif lorsqu'il est question du vieillissement. Or, nous dit Darwin, le vieillissement de la population et la faible natalité seraient actuellement un facteur bénéfique pour l'Allemagne. La baisse démographique (le graphique du jour

montre l'évolution comparée de la France et de l'Allemagne, où l'on voit que la population de la France dépassera celle de l'Allemagne après 2045) serait l'un des facteurs expliquant l'absence de bulle immobilière en Allemagne.

La suite sur [Oikos](#).

Une étude de l'ONU - La Suède, là où il fait bon vieillir

La Suède est le pays où le vieillissement est le mieux géré, suivie par la Norvège et l'Allemagne, selon un nouvel indice créé pour une étude des Nations unies. Viennent ensuite dans ce top 10 les Pays-Bas, le Canada, la Suisse, la Nouvelle-Zélande, les États-Unis, l'Islande et le Japon. La France se classe au 18e rang, à la 13e place des pays européens.



La [suite](#) dans *Le Devoir*.



Désinformation

Par Anne Falcimaigne
AQDR Laval

Une [chronique](#) de Pierre Foglia a abordé un étrange sujet l'autre jour. A priori, ça parlait plutôt de confiture et de gorgonzola, mais, au milieu, il y avait une section intitulée LES VIEUX et ça disait :

Vous êtes au courant des nouvelles lois sur les vieux en Europe ? À ma connaissance, le seul endroit où on en a parlé un peu ici, c'est à la radio de Radio-Canada, plus précisément à La tête ailleurs, une émission animée par Jacques Bertrand le samedi et le dimanche en fin d'après-midi.

Or donc, l'Union européenne a récemment pris certaines dispositions à l'égard des vieux, que la DER (Directive européenne sur les retraités) est chargée de faire appliquer.

Saviez-vous par exemple qu'en Europe, les vieux qui vivent seuls dans des appartements dépassant 100 mètres carrés sont maintenant obligés de le partager avec un jeune, le plus souvent étudiant, mais ça peut être aussi un jeune travailleur, ou une jeune prostituée ? Le statut professionnel est sans importance, il faut seulement que la jeune personne ait moins de 25 ans et demi.

En plus, sur la page Facebook des [Amis de l'AQDR](#), on nous signale ces reportages de Radio-Canada.

Assez intriguée, notamment que je n'en ai jamais entendu parler ailleurs que par ma mère qui avait une peur bleue qu'on lui confisque son trop grand appartement pour elle toute seule, je suis allée écouter ces [reportages](#) de Charles Trahan à *La tête ailleurs*, notamment celui du logement. Pour apprendre que c'est en fait un canular... Ce n'est pas vrai qu'il y a une réglementation européenne récemment adoptée, ni même en préparation. On nous en prévient par une petite phrase, quand même : la dernière... pleine d'humour.

Troisième reportage : Le logement

En Europe comme en Amérique du Nord, le vieillissement de la population devient une réalité de plus en plus incontournable. L'Union européenne a donc décrété certaines mesures dans *La directive européenne sur les retraités*. Cette semaine, Charles Trahan s'intéresse à la nouvelle loi imposant aux personnes âgées des grandes villes d'héberger un étudiant, ou plusieurs, si la grandeur de leur appartement le permet.

Attention : ce documenteur ne raconte pas la vérité, mais il n'en est pas loin.



C'est pourtant un vrai reportage en apparence, avec des interviews, et tout et tout... Avec une vieille dame qui dit imposer un couvre-feu à son jeune coloc...

Mes conclusions ? Je ne suis pas trop d'accord que Radio-Canada utilise mon argent pour faire de faux reportages avec des acteurs. Même si c'est un concept songé.

Je suis pas mal déçue aussi des chercheurs de Foglia qui n'ont pas écouté jusqu'au bout et de Foglia qui

n'a pas allumé.

Et je crois qu'on a assez de mal à se tenir au courant de tout ce qui se passe sans rajouter de fausses informations, qui, on le voit, peuvent attraper d'assez gros poissons !

Ma plus grosse déception en fait, c'est que rien de tout ça n'ait dérangé personne !



SE FORMER, S'INFORMER...

Un jeu vidéo pour les conducteurs âgés

Les chercheurs de l'Université de San Francisco ont conçu un jeu qui rend les personnes âgées meilleures que les jeunes pour identifier des panneaux routiers.

« La capacité au multitâche diminue avec les années, mais il est possible de renverser la tendance », a expliqué, au cours d'une conférence de presse téléphonique, le neurologue Adam Gazzaley, auteur principal de l'étude parue dans *Nature*. « La plasticité du cerveau est vraiment impressionnante. » La suite de [l'article](#) de *La Presse* sur ce jeu vidéo dont le nom est *NeuroRacer*.

En attendant de s'améliorer au multitâches par jeu vidéo, on peut déjà aller passer les [tests en ligne](#) sur le site de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ).

L'Alzheimer et les petits-enfants

Saviez-vous que les plus récentes statistiques démontrent que, dans la ville de Québec, environ 12 000 personnes vivent avec une atteinte cognitive? De plus, on estime que pour 1 personne atteinte de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées, 10 personnes de son entourage en seront affectées et ce à différents niveaux. Dans la vie courante, lorsqu'on parle de personnes touchées, on pense souvent aux enfants proches des personnes atteintes qui prennent soin de leurs parents.



Cependant, il est peu fréquent que l'on fasse référence aux petits-enfants. Pourtant, plusieurs d'entre eux sont témoins de l'impact de la maladie et des changements qu'elle provoque chez leurs parents ou proches de leur famille. Ces jeunes ont besoin d'être informés et soutenus afin de préserver

les liens privilégiés qui les unissent à leurs grands-parents. Nous croyons à l'importance de leur implication auprès de leurs grands-parents et c'est la raison pour laquelle La Société Alzheimer de Québec a développé un service destiné aux jeunes de 12-25 ans.

Tout d'abord, je vous présente Jade qui a son [site internet](http://www.suivrejade.org) (www.suivrejade.org) où l'on peut connaître son histoire et celle de sa grand-mère à travers six capsules. Je vous invite à vous arrêter à la 4^{ème} capsule où un jeu vous attend. Les jeunes pourront par la suite communiquer avec Jade soit par messages textes, courriel, Facebook (Jade Mémoire) et ils peuvent appeler à la Société Alzheimer de Québec pour parler ou rencontrer un intervenant.

Sur le site de Jade, si vous cliquez sur l'onglet *Visite à ton école*, vous trouverez les informations concernant le cœur de notre projet : aller à la rencontre des jeunes pour échanger sur la maladie d'Alzheimer et ses impacts et surtout discuter sur la possibilité de maintenir les liens privilégiés qui nous unit à la personne atteinte malgré la maladie.

Ce projet se déroule dans la région 03 de la Capitale-Nationale. Mais les capsules sont valables pour toutes les régions. N'hésitez pas à me contacter si vous avez des questions, si vous aimeriez organiser une rencontre avec Jade, des jeunes et des adultes ou si vous aimeriez recevoir du matériel promotionnel pour le diffuser.

Contact : Karine Levesque, agente liaison jeunesse Jade, Société Alzheimer de Québec
418 527-4294 poste 3 ou klevésque@societealzheimerdequebec.com

SAVIEZ-VOUS QUE... ?

Par Gilles Boucher
AQDR MRC Abitibi

Près de la moitié (46 %) des Canadiens âgés de 15 ans et plus, ou 13 millions de personnes, ont fourni, au cours de leur vie, des soins à un membre de la famille ou à un ami ayant un problème de santé de longue durée, une incapacité ou des problèmes liés au vieillissement.

Au cours de la dernière année, plus du quart (28 %) des Canadiens ont fourni ce type de soins. Les niveaux de prestation de soins variaient d'une province à l'autre, les résidents

de l'Ontario, de la Nouvelle-Écosse, du Manitoba et de la Saskatchewan étant plus susceptibles d'être proches aidants. **Une seule province, soit le Québec, affichait des taux de prestation de soins inférieurs à la moyenne nationale (25 % contre 28 %).**

Ce ne sont là que quelques-unes des révélations contenues dans un très intéressant [document](#) diffusé en septembre dernier par *Maire Sinha*, division de la statistique sociale et autochtone, chez Statistique Canada, bien sûr. Un document de 24 pages, relativement facile d'accès.

Deux façons de consulter l'intéressant document : se satisfaire de la page 3, d'où proviennent l'ensemble des informations reprises dans cette chronique ou survoler les 24 pages pour s'arrêter sur les éléments qui nous rejoignent davantage comme par exemple les problèmes liés au vieillissement qui étaient la raison la plus souvent invoquée par les aidants familiaux (28 %). Venaient ensuite le cancer (11 %), les maladies cardiovasculaires (9 %), les problèmes de santé mentale (7 %) et la maladie d'Alzheimer ou la démence (6 %).



Les parents étaient, le plus souvent, les principaux bénéficiaires de soins. Environ la moitié (48 %) des aidants familiaux ont déclaré avoir fourni des soins à leurs parents ou beaux-parents au cours de la dernière année.

De façon générale, le nombre d'heures médian que les aidants ont consacrées à prodiguer des soins à un membre de la famille ou à un ami malade ou ayant une incapacité s'établissait à trois heures par semaine.

Bien que les conjoints et les enfants soient les bénéficiaires de soins les moins courants, les

aidants familiaux consacraient toutefois un plus grand nombre d'heures par semaine à fournir des soins à ces personnes (une médiane de 14 heures pour les conjoints et de 10 heures pour les enfants).

D'autre part, les aidants familiaux réalisent une gamme de tâches lorsqu'ils fournissent des soins à un membre de la famille ou à ami, le transport étant le type d'aide fournie le plus fréquemment (73 %). Parmi les autres types d'aide figuraient les travaux ménagers (51 %), l'entretien de la maison et les travaux extérieurs (45 %), l'organisation et la planification des rendez-vous (31 %), la gestion des finances (27 %), l'aide pour les traitements médicaux (23 %) et la prestation de soins personnels (22 %).

Enfin les femmes (sera-t-on surpris ?) représentaient une légère majorité d'aidants familiaux au Canada, leur proportion étant de 54 %. Elles étaient également plus enclines que les hommes à consacrer un plus grand nombre d'heures par semaine à fournir des soins.

Un [document](#) qui permet, vite et bien, de se faire une idée des proches aidants et de leurs activités.



Sagesse amérindienne

C'est l'histoire d'un bûcheron qui coupe du bois pour l'hiver. Un Amérindien passe par là et le bûcheron lui demande :

- L'hiver sera-t-il froid, grand chef amérindien ?
- Oui, HUGH ! Hiver très froid.

Alors le bûcheron se remet à couper du bois de plus belle. Le lendemain, l'Amérindien repasse par là et le bûcheron lui demande si l'hiver sera vraiment aussi froid qu'on le dit. L'Amérindien répond :

- Oui, HUGH ! Hiver très rigoureux...

Alors le bûcheron reprend sa scie et coupe une montagne de bois. Le jour suivant, l'Amérindien repasse en disant :

- Hiver très, très rigoureux.

Le bûcheron intrigué, lui demande :

- Mais enfin, dis-moi comment tu devines que l'hiver sera très froid.

Il lui répond :

- Chez nous, on a un dicton : Quand l'homme blanc

coupe du bois, c'est que l'hiver va être froid !



Dans un bar

Deux hommes sont dans un bar et discutent.

- Où est-ce que tu es né ?
- À Québec...
- Ah bon ! Moi aussi ! Et dans quelle maternité ?
- Celle du CHUL...
- Moi aussi ! Et quel jour ?
- Le 5 octobre 1975...
- Oh ! Moi aussi ! On est pareils ! C'est dingue !

Un troisième homme entre dans le bar et demande au barman :

- Alors Henri, quoi de neuf ?
- Bof, rien de nouveau. Les jumeaux sont encore paquetés.



La patience d'un grand-père

Une femme, dans un supermarché, suit un grand-père et le mauvais comportement de son petit-fils de 3 ans. Il est évident pour lui qu'il a les mains complètement pleines avec l'enfant qui crie bonbons, biscuits, un peu de tout. Pendant ce temps, grand-papa travaille

son chemin autour, disant d'une voix contrôlée: « *William calme-toi, nous ne serons pas longtemps... Calme-toi, mon garçon.* »

Une autre explosion et on entend le grand-père calmement dire, « *C'est bon, William, plus que quelques minutes de plus et nous sortons d'ici. Calme-toi, mon garçon.* »



À la caisse, la petite terreur jette des paquets hors de la charrette et grand-père dit encore d'une voix contrôlée : « *William, William, détends-toi mon gars, ne te fâche pas. Nous serons à la maison dans cinq minutes, William.* »

Très impressionnée, une femme va à l'extérieur où le grand-père est à charger son épicerie et le garçon dans la voiture. Elle dit au monsieur âgé :

« *Ce n'est pas mon affaire, mais vous étiez étonnant là-dedans. Je ne sais pas comment vous avez fait. Que, tout le temps, vous avez gardé votre sang-froid et peu importe à quel point fort ce petit gars était perturbateur, vous disiez juste calmement « Ça sera correct. » William est très chanceux de vous avoir comme son grand-père.* »

« *Merci, dit le grand-père, mais je suis William, le nom de ce p'tit christ est Samuel.* »

Un mot d'Oscar Wilde

« *Le travail est le refuge de tous ceux qui n'ont rien de mieux à faire* »

LA FORCE DES S@GES – Bulletin électronique de l'AQDR

Rédacteur en chef : Jacques Fournier

Révision et mise en page: Anne Falcimaigne

Responsabilité : Comité des communications de l'AQDR



*Les textes n'engagent que leurs auteurs
et reflètent la richesse de nos débats.*

Numéro de décembre 2013

Envoyez vos textes avant le 15 novembre

À : jacques.talbot-fournier@sympatico.ca